

Forêts communales - Programme des travaux de gestion forestière 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre des plans de gestion des forêts communales de Chailluz et d'Aglans, le programme des travaux à exécuter en 1999 a été établi par le service Espaces Verts et l'Office National des Forêts.

Travaux sylvicoles et d'exploitation forestière confiés :

- aux entreprises privées pour un montant estimé à 440 000 F HT
- à l'Office National des Forêts pour un montant estimé à 5 100 F HT
- à la Régie Municipale pour environ 12 750 heures de travail.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le programme des travaux de gestion forestière 1999,
- autoriser M. le Maire à :
 - . procéder aux consultations d'entreprises pour mener à bien les travaux,
 - . signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution et au règlement des travaux selon les crédits correspondants inscrits aux budgets 1998 et 1999 des forêts communales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce programme à l'unanimité.

Récépissé préfectoral du 22 décembre 1998.